Les professionnels de l'évènement

PARC EXPO.fr MULHOUSE

Règlement du jeu art3f

ARTICLE 1 : Généralités

SAEM MULHOUSE EXPO N° SIRET : 409 026 770 00027
Siège : 120 rue Lefebvre à 68100 MULHOUSE,
Représentée par M. Yann-Gaël MENAIS Directeur Général, ci-après dénommée L'organisateur
organise un jeu qui débute le mardi 20 octobre 2026 et qui se termine le dimanche 25 octobre 2026 à 23h59.

ARTICLE 2 : Conditions de participation au jeu

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Peut y participer toute personne physique majeure, à l'exclusion des employés de L'organisateur, ainsi que tout membre de leur famille. Une seule participation par mail sera prise en compte. La participation au jeu s'effectue exclusivement au moyen du formulaire accessible depuis la newsletter. Pour participer, les personnes intéressées doivent renseigner l'ensemble des champs obligatoires du formulaire

ARTICLE 3 : Dotation

La dotation est de 10 entrées pour 2 personnes pour le salon art3f qui se déroule du 6 au 8 novembre 2026 au Parc Expo de Mulhouse. Les entrées sont valables pour une seule journée, au choix du gagnant, entre le 6 et le 8 novembre 2026.
En cas d'annulation de l'évènement art3f le jeu est automatiquement annulé.

ARTICLE 4 : Remise des prix aux gagnants

Les gagnants seront tirés au sort le mercredi 28 octobre 2026 et informés par mail à l'adresse renseignée lors de leur participation
En cas de mail non valide ou de non-réponse dans les 24 heures suivant l'envoi du mail aux gagnants, le lot sera automatiquement perdu. L'organisateur pourra alors procéder à un nouveau tirage au sort afin de désigner un autre gagnant.

Les lots attribués ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange, ni à leur remboursement.

Les lots sont à retirer à l'accueil du Parc Expo de Mulhouse situé 120 rue Lefebvre 68100 Mulhouse avant le jeudi 5 novembre 2026 (inclus) sur présentation d'une carte d'identité. Les horaires d'ouverture de l'accueil sont les suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

ARTICLE 5 : Données personnelles

La collecte des informations à caractère personnel (nom, prénom, code postal, mail, téléphone) concernant le participant par L'organisateur a pour finalité première d'assurer le bon fonctionnement de ce jeu (gérer les participations, procéder au tirage au sort, contacter les gagnants et assurer la remise des lots).
Une photo des gagnants pourra être diffusée sur des supports de communication.
En inscrivant son mail le joueur devient automatiquement membre du Club Parc Expo. Des newsletters d'information lui seront régulièrement envoyées comprenant l'agenda des manifestations, des invitations ou tarifs réduits pour les évènements et des jeux. Les données sont conservées 5 ans. À tout moment le membre du Club Parc Expo peut demander la modification ou la suppression de son mail du fichier en envoyant un mail à l'adresse accueil.parc@parcexpo.fr
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les joueurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Les joueurs peuvent se désinscrire à tout moment de la newsletter depuis le lien de désinscription intégré dans chaque newsletter en bas de page.

Mulhouse Expo SAEML • 120, rue Lefebvre - 68100 Mulhouse • Tél. 03 89 46 80 00 • E-mail : accueil.parc@parcexpo.fr
SIRET : 409026770 00027 – N° d'identification TVA : FR58409026770 – SAEML à Conseil d'Administration au capital de 4 042 384 €
Lieu de juridiction : MULHOUSE – Licences spectacles cat. 1/2/3-002789/002797/002793 – Code APE 8230Z

Chaque participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : https://www.cnil.fr/

ARTICLE 6 : Problèmes techniques

L'organisateur ne saurait être tenu responsable des dysfonctionnements techniques indépendants de sa volonté susceptibles d'empêcher ou de perturber le déroulement du jeu, sous réserve des dispositions légales applicables.
La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 7 : Modification, report ou annulation du jeu

Il est strictement interdit de modifier ou tenter de modifier les règles du jeu. Toute infraction au présent règlement entraînera la disqualification du joueur l'ayant commise.
L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler la présente opération dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du jeu conformément aux dispositions du présent règlement.

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification ou prorogation devait intervenir, L'organisateur s'engage à en informer tous les participants et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables. Le consentement aux éventuelles nouvelles conditions du présent règlement devra préalablement être confirmé par chaque participant, à défaut de quoi il sera exclu du jeu, ce que chaque participant accepte expressément

En cas d'annulation de l'évènement auquel les lots donnent accès, le présent jeu sera automatiquement annulé.

ARTICLE 8 : Prescriptions générales

La participation au jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement, consultable sur la page internet d'inscription au jeu.

En cas de contestation ou de réclamation pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par mail à l'adresse accueil.parc@parcexpo.fr ou par écrit à l'attention de L'organisateur dont le siège est situé 120 rue Lefebvre à 68100 MULHOUSE, France, dans un délai de 2 (deux) jours après le tirage au sort.

Les participants s'engagent en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, à rechercher une solution amiable auprès de L'organisateur dont le siège est situé 120 rue Lefebvre à 68100 MULHOUSE, France, préalablement à toute action en justice contre L'organisateur. À défaut d'accord amiable, les parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de ce présent règlement devant les tribunaux compétents de Mulhouse.

Fait à Mulhouse le 15 octobre 2026.

Yann-Gaël MENAIS
Directeur Général
SAEM MULHOUSE EXPO

Mulhouse Expo SAEML • 120, rue Lefebvre - 68100 Mulhouse • Tél. 03 89 46 80 00 • E-mail : accueil.parc@parcexpo.fr
SIRET : 409026770 00027 – N° d'identification TVA : FR58409026770 – SAEML à Conseil d'Administration au capital de 4 042 384 €
Lieu de juridiction : MULHOUSE – Licences spectacles cat. 1/2/3-002789/002797/002793 – Code APE 8230Z